

PROJET PEDAGOGIQUE & REGLEMENT INTERIEUR

du

Centre de Loisirs « PÉriscolaire »

Associé à l'École

De Poyat

(Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi ; Maternelle & Élémentaire)

2018 - 2020

- Modifié en Juin 2018 -



SOMMAIRE

Avant-propos	page 3
Introduction	page 4
1. Trévoux : une commune dynamique	page 5
1.1. La ville	page 5
1.2. La population en quelques chiffres	page 5
1.3. Les « quartiers est »	page 6
2. Une association : Valhorizon	page 6
2.1. Historique	page 6
2.2. Et aujourd'hui	page 6
3. Le CLAE de Poyat	page 7
3.1. Un CLAE	page 7
3.2. Une équipe investie	page 7
3.3. Locaux et moyens	page 8
3.4. Nos partenaires	page 9
4. Focus sur ...	page 9
4.1. Notre conception des activités	page 9
4.2. Un accueil de loisirs dès le matin	page 10
4.3. Les temps méridiens	page 10
4.4. Accueil de loisirs du soir	page 11
5. La pédagogie : notre pilier éducatif	page 12
5.1. Projet éducatif	page 12
5.2. Intention pédagogique	page 12
5.3. L'importance d'une coéducation	page 15
5.4. Des loisirs pour tous	page 15
Le règlement intérieur	page 17
Le mot de la fin	page 18

AVANT-PROPOS

Vous souhaitez inscrire votre enfant au sein du Centre de Loisirs Associé à l'École (CLAE) de Poyat, et vous aimeriez avoir une idée plus précise de ce qui peut être proposé par l'équipe d'animation.

Ce projet pédagogique est le fruit d'une réflexion conduite par l'ensemble de l'équipe d'animation.

Ce dernier « décline les conditions de mise en œuvre du projet éducatif pour un accueil particulier. C'est aussi un outil de formation des animateurs, de suivi des conditions de déroulement et de conduite du projet.

Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il énonce en termes clairs et simples la manière dont on souhaite accueillir l'enfant. Il est fondé sur la recherche du bien-être de ces derniers, de leur épanouissement et de leur accès aux responsabilités de la vie en société. »

Extrait du mémo guide édité par l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire, établissement public du Ministère de la cohésion sociale.

Ce document va vous permettre de comprendre plus précisément le fonctionnement du Centre de Loisirs Associé à l'École de Poyat mais aussi de découvrir les intentions éducatives et pédagogiques qui vont guider l'action de l'ensemble de l'équipe d'animation durant cette année.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

N'hésitez pas à nous contacter !

Cordialement,

L'équipe pédagogique des accueils de loisirs.

INTRODUCTION

Dans le cadre du CLAE, il nous est paru pertinent que le projet pédagogique soit au service du territoire sur lequel nous intervenons. Ce document est d'autant plus important, que les équipes d'animateurs permanents et vacataires vont gérer des groupes d'enfants en situation d'apprentissage à la vie en collectivité.

Notre projet pédagogique doit s'inscrire dans une cohérence éducative à l'échelle du territoire. Il prendra en compte à la fois : les particularités de chacune des écoles publiques ainsi que les particularités locales afin de fonctionner avec son environnement.

L'équipe pédagogique évaluera l'impact du projet afin de modifier si nécessaire les objectifs que nous nous sommes fixés. De plus, nous avons développé des espaces d'échange pour les parents et les enfants, pour que ces accueils de loisirs soient de réels espaces de concertation.

Ces différents acteurs ont travaillé à développer, au mieux, les différents temps d'accueil de l'enfant et c'est grâce à cette concertation et à l'implication de tous que l'école de Poyat bénéficie d'un accueil de loisirs adapté et de qualité.

1. Trévoux : un territoire.

1.1. La ville

La ville de Trévoux se situe dans le département de l'Ain, à 10 km de Villefranche sur Saône, 30 km de Lyon et 50 km de Bourg en Bresse.

Trévoux fait partie de la Communauté de Communes Dombes Saône vallée (CCSV) qui regroupe 19 communes soit environ 35000 habitants¹ :

- Misérieux,
- Saint Euphémie,
- Saint Bernard,
- Saint Didier de Formans,
- Toussieux,
- Trévoux,
- Saint Jean de Thurigneux,
- Reyrieux,
- Ambérieux en Dombes
- Ars sur Formans
- Rancé
- Villeneuve
- Savigneux
- Fareins
- Frans
- Beauregard
- Civrieux
- Massieux
- Parcieux



D'un point vu géographique, la ville de Trévoux est très étendue et encaissée entre la Saône et le plateau de la Dombes. La ville est donc divisée en deux quartiers distincts, le secteur Est et le secteur Ouest. La barrière entre ces deux secteurs étant le centre-ville où sont rassemblés la majorité des commerces.

1.2. La population en quelques chiffres.

- ✓ La commune compte 6907 habitants² et la population de celle-ci est relativement jeune.
- ✓ 62% des habitants ont entre 0 et 44 ans
- ✓ 22,8% de cette population a entre 30 et 44 ans
- ✓ Les 15-29 ans sont 22,4%
- ✓ Les 0-14 ans représentent 21% de cette même population.
- ✓ La population active représente 74,2% et compte 67,4% ayant un emploi et 6,9% au chômage.
- ✓ 25,8% de la population restante, est inactive et comprend 9,2% d'étudiants, d'élèves et de stagiaires non rémunérés, 8,5 % de retraités ou préretraités et 8,1% d'autres inactifs³.

¹ Source : Site internet de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée

² Source : Site internet de la mairie de Trévoux

³ Source : Insee 2009

1.3. Les « Quartiers Est ».

Les quartiers Est sont composés de quatre grands quartiers :

- Jacobée
- Bacheville
- La gare
- L'ardoisière

2500 personnes environ vivent sur la partie Est de Trévoux.

La partie Est de Trévoux est riche en équipements :

- Educatif : *maternelle, élémentaire, collège.*
- Sportif : *gymnase, complexe sportif, parc François Trayve ...*
- Social : *centre social, CMP ...*

De plus, on peut également trouver sur la partie Est de Trévoux une zone commerciale ainsi qu'un certain nombre de commerces de proximité.

2. Une association : Valhorizon

2.1. Historique.

L'association Val Horizon a été créée en 1989 suite à la fusion des activités des deux associations, l'ADAPT (Association pour le Développement, l'Animation et le Progrès de Trévoux) et l'ALATFA (Association au Logement, à l'Accueil des Travailleurs des Familles de l'Ain). L'association Val Horizon se réfère aux valeurs de l'Education Populaire, de l'Economie Sociale et Solidaire, et du Développement Social.

Elle se veut un :

« Développeur des services d'utilité sociale avec les acteurs et les habitants du territoire. »

2.2. Et aujourd'hui.

L'Association Valhorizon compte environ 180 salariés et plus de 2000 adhérents.

L'association Valhorizon, pour la période 2017/2022, a axé son travail autour de :

Développer des services d'utilité sociale avec les acteurs et habitant du territoire, dans le cadre des valeurs de l'Education Populaire, de la laïcité et des principes de l'économie sociale et solidaire.

Cela passera par :

- ❖ Consolider offensivement l'existant ;
- ❖ Poursuivre le développement avec des diversifications ;
- ❖ Innover au service du projet et du territoire

A partir de ces orientations, un travail en équipe est engagé chaque année afin de définir les objectifs du projet pédagogique.

3. Le CLAE de Poyat.

3.1. Un CLAE.

Un **C**entre de **L**oisirs **A**ssocié à l'**E**cole est un Centre de Loisirs Sans Hébergement fonctionnant dans l'école sur les différents temps de l'enfant.

Il est une structure éducative habilitée pour accueillir de manière habituelle et collective des enfants pour des activités de Loisirs.

Cette habilitation est accordée et contrôlée (fonctionnement, pédagogie) par le ministère de la Jeunesse et des Sports et elle est soumise à certaines conditions :

- La présence d'un projet éducatif (objectifs, modalités de fonctionnement du centre, présentation des activités proposées aux enfants).
- La présence d'une équipe d'animation qualifiée (directeur et animateurs).
- Le respect d'un taux d'encadrement.
- La présence d'un projet pédagogique élaboré par l'équipe du CLAE.

Les missions d'un CLAE s'articulent autour de quatre axes :

- Assurer la continuité entre les heures et les jours d'ouverture scolaire et les heures et les jours de loisirs des enfants,
- Développer des activités au niveau du CLAE en ayant le souci de l'inscrire dans la réalité locale (prise en compte des conditions de vie des parents de leur mode de vie, de la vie associative locale),
- Rechercher une cohérence dans l'intervention éducative auprès des différents acteurs en définissant les rôles et les complémentarités de chacun,
- S'appliquer à être complémentaire dans les activités proposées et en recherchant une cohérence dans les rythmes de vie des enfants.

3.2. Une équipe investie.

L'équipe pédagogique : Le référent du CLAE de Poyat est Hassan FELLARHI, titulaire d'un BPJEPS LTP (Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et du Sport option Loisirs Tous Public).

Il réfère au responsable des accueils de loisirs de Val Horizon, Arnaud TERRET, titulaire d'un DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport).

Ensemble et une fois par semaine, un temps de régulation est mis en place afin d'améliorer l'existant.

Les animateurs permanents travaillent à l'année au sein Du secteur enfance. Ils sont salariés de l'association Val Horizon. Ils sont titulaires du BAFA et suivent pour la majorité d'entre eux une formation professionnelle dans les métiers de l'animation.

Notre ministère nous impose un quota d'animateurs diplômés soit au minimum : 50% de l'équipe doit être diplômés d'un BAFA ou d'une équivalence, 30% en cours de formation BAFA et 25% de non diplômés. Pour les enfants de moins de 6 ans, le taux d'encadrement est d'un animateur pour 14 enfants. Pour les enfants de plus de 6 ans, le taux d'encadrement est d'un animateur pour 18 enfants.

Le factotum : Il peut s'occuper du transport des enfants et être un soutien logistique et matériel sur certaines activités.

L'organisation du travail en équipe :

L'équipe pédagogique se réunit avant chaque période de vacances scolaires afin :

- D'analyser son travail en référence au projet pédagogique et donc, si besoin est, améliorer son fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs ;
- De préparer les programmes d'activités ;
- De mettre en place des projets ;
- D'analyser sa pratique.

La formation des animateurs :

Le CLAE est aussi un terrain de formation. Ainsi des stagiaires d'écoles et d'organismes de formation seront impliqués dans l'équipe d'animation.

L'équipe est composée de personnes qualifiées et/ou en cours de formation :

- BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur),
- BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction),
- BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport),
- DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport),
- DEUST AGAPSC (Diplôme d'Etude Universitaires Scientifiques et Techniques).
- CQP (Certificat de Qualification Professionnel)

Ces formations professionnelles ont pour but de :

- Consolider les connaissances du public enfant ;
- Acquérir de nouvelles compétences techniques.

L'équipe pédagogique est déclarée auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Ain.

3.3. Les locaux et moyens disponibles.

Le CLAE occupe différents locaux qui sont :

- Une salle d'arts plastiques
- Une Salle maternelle de cantine
- Un gymnase
- Une Cour de récréation
- Une salle de motricité
- Des salles de classe
- Une bibliothèque

- Une salle cantine
- Une salle informatique

3.4. Les partenaires.

Le corps enseignant : la complémentarité entre notre équipe pédagogique et les enseignants est nécessaire au bon fonctionnement des différents temps d'accueil des enfants. En effet, ce lien garanti une coéducation et un suivi individuel de qualité.

Prestataires de services : Pour la mise en place d'activités spécifiques, le CLAE peut faire appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité affective, morale et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans ce projet pédagogique. Un travail de préparation est fait avec les intervenants avant l'action afin de s'assurer de la concordance de méthode avec le projet pédagogique.

CAF : La Caisse d'Allocation Familiale est un de nos partenaires financiers et pédagogiques.

DDCS : Le directeur est en contact permanent avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale qui est notre partenaire pédagogique. Il garantit la sécurité des locaux, de l'équipe et du fonctionnement général du centre. Il peut inspecter le centre à tout moment, aussi en l'absence du directeur, un animateur sera désigné pour fournir à l'inspecteur tous les documents nécessaires à cette inspection.

La PMI : La Protection Maternelle Infantile a un regard sur les locaux et l'accueil en général concernant les mineurs de moins de 6 ans.

La Mairie : le personnel de service, les ATSEM, les AVS ainsi que la secrétaire d'école font partie intégrante de l'organisation des accueils. La Mairie met à notre disposition entre autres les locaux et mobilier. Nous nous engageons à respecter ceux-ci, avec les enfants, et ce d'une manière constante. La Mairie reste notre partenaire financier majeur.

Les bénévoles : Certaines personnes seront amenées à participer ponctuellement à des temps d'animation dont l'activité principale est leur spécialisation. En effet, nous avons choisi d'associer des personnes extérieures à l'équipe qui ont des ressources personnelles à offrir aux enfants à l'intérieur de notre projet d'activités.

4. Focus sur...

4.1. Notre conception des activités.

Les activités proposées au CLAE visent l'apprentissage et l'épanouissement. Elles ont pour objectif commun de favoriser les rencontres, les échanges et le partage.

Chaque activité doit intervenir en support des intentions pédagogiques :

- L'épanouissement personnel ;
- L'ouverture aux autres ;
- L'intégration ;

- Le développement d'un esprit critique, ainsi que la prise d'autonomie.

Il peut s'agir aussi de faire naître une créativité chez l'enfant et de lui permettre de s'accomplir.

Toutes les activités proposées visent à faire grandir l'enfant sur le plan personnel mais aussi dans ses liens avec les autres, comme membre d'un groupe.

4.2. Un accueil de loisirs dès le matin.

Les animateurs du CLAE sont présents les jours scolaires de 7h30 à 8h30, avec les enfants de l'élémentaire de **Poyat**. Pour ce qui est des maternelles (7h30-8h40), ils sont toujours pris en charge par leurs ATSEM, dans une volonté de maintenir un accueil plus adapté à leurs besoins spécifiques. Chaque matin, une vingtaine d'enfants d'élémentaire et de maternelles sont accueillis en moyenne.

Ce temps particulier intervient comme un lien entre la maison et l'école. Il demande donc la mise en place d'activités manuelles ou culturelles et de projets adaptés. Durant ce temps, les enfants ont le choix de faire, mais aussi de ne pas faire, dans l'objectif de respecter au maximum leurs rythmes et besoins.

4.3. Déroulement du temps méridien

Au sein de l'école de **Poyat**, nous accueillons sur le temps méridien en moyenne annuelle 90 élèves d'élémentaire et 45 élèves de maternelle.

Les temps d'accueil sont les suivants :

- Temps d'accueil élèves de maternelle : 11h55 à 13h40.
- Temps d'accueil élèves de l'élémentaire : 12h00 à 13h45.

Le temps de midi est composé de 2 temps fort :

- Un temps de repas ;
- Un temps d'activités.

Le temps de repas est séparé en 2 services :

- Le premier comprend les maternelles et le cycle 2 (CP et CE1)
- Le deuxième comprend le cycle 3 (CE2, CM1 et CM2).

Le déroulement du 1^{er} service :

Les **maternelles** sont récupérés par les animateurs en classe puis sont montés à la cantine qui se situe en primaire.

Quand le repas se termine, les enfants descendent avec leurs animateurs à l'école maternelle, où ils commencent un temps de détente. Des activités leurs sont proposées. Les petites et moyennes sections, qui vont à la sieste, vont directement à la couchette après le repas, accompagnés d'un animateur.

Pour les **cycles 2**, les enfants s'installent dans la cantine comme ils le souhaitent. Les animateurs se répartissent entre les tables et mangent avec les enfants. Les CP sont récupérés en classe par un animateur et accompagné dans la salle de cantine.

Le temps de repas sera l'occasion de développer l'entraide et la solidarité. De plus, il permettra d'accompagner l'enfant vers l'autonomie.

Quand le repas se termine un temps d'activité débute autour de 12h45. Il est animé et mené par les animateurs.

Tout au long de la semaine, les enfants participent à des activités variées : sportives, ludiques, manuelles, culturelles, artistiques, ...

Le déroulement du 2^{ème} service :

Les enfants arrivent dans la salle d'activité vers 12h. Tout au long de la semaine, ils participent à des activités variées sportives, ludiques, manuelles, culturelles ou artistiques. Celles-ci peuvent s'inscrire dans le cadre de projet. A 12h45, les enfants se rendent à la cantine avec les animateurs.

Le temps de repas sera l'occasion de développer l'entraide, la solidarité et l'autonomie de l'enfant.

Vers 13h35, au retour des professeurs des écoles dans la cour de récréation, le temps méridien se termine.

4.4. Accueil de loisirs du soir.

ELEMENTAIRES ACCUEIL DU SOIR :

Pour l'accueil de loisirs (16h15-18h30) vos enfants peuvent :

- ✚ Prendre leurs gouters dans la salle d'animation,
- ✚ Se relaxer, jouer à différents jeux de sociétés, sportif
- ✚ Avancer sur leurs devoirs de manière autonome, à partir de 18h.
- ✚ Participer à des projets

Les parents peuvent récupérer leurs enfants entre 16h15 et 18h30.

Les animateurs accueillent, dans la mesure du possible, chaque famille individuellement. Ce temps d'accueil permet de faire un bilan sur la journée et de transmettre d'éventuelles informations.

MATERNELLE ACCUEIL DU SOIR :

Pour l'accueil de loisirs (16h25-18h30) vos enfants peuvent :

- ✚ Prendre leurs gouters dans leur salle d'animation,
- ✚ Se relaxer, jouer à différents jeux de société, se raconter des histoires, jouer dehors,
- ✚ Faire des activités manuelles, artistiques, culturelles, sportifs, ...

Participer à des projets

Les parents peuvent récupérer leurs enfants entre 16h25 et 18h au sein de l'école.

De 18h à 18h30, les enfants seront à récupérer au sein de l'école élémentaire.

Les animateurs accueillent, dans la mesure du possible chaque famille individuellement. Ce temps d'accueil permet d'instaurer un moment d'échange et de bilan sur la journée.

En plus des activités manuelles, sportives, artistiques ou culturelles, l'accueil de loisirs du soir est un temps privilégié dans la mise en place de projets riches et variés (théâtre, création de livre, micro-fusées, cuisine, ...). Par l'intermédiaire d'inscription, les enfants peuvent s'engager sur une période et découvrir une thématique. Un temps de restitution pour tous les enfants et les parents peut généralement être mis en place à la fin du projet.

5. La pédagogie : notre pilier éducatif

5.1. Projet éducatif.

Le projet pédagogique découle du projet éducatif. Il permet de resituer les attentes de la structure mais aussi les valeurs qu'elle veut transmettre.

Aujourd'hui, l'association Valhorizon, pour la période 2017/2022, a axé son travail autour de :

Développer des services d'utilité sociale avec les acteurs et habitant du territoire, dans le cadre des valeurs de l'Education Populaire, de la laïcité et des principes de l'économie sociale et solidaire.

Cela passera par :

- ❖ Consolider offensivement l'existant ;
- ❖ Poursuivre le développement avec des diversifications ;
- ❖ Innover au service du projet et du territoire

A partir de ces orientations, un travail en équipe est engagé chaque année afin de définir les objectifs du projet pédagogique.

5.2. Intentions pédagogiques.

Au sein de notre projet pédagogique, nous faisons le choix de nous appuyer sur 5 axes principaux, c'est-à-dire le respect, l'autonomisation des enfants, la responsabilisation, le vivre-ensemble ainsi que l'implication des parents. Pour cela, nos objectifs généraux sont :

- **Créer une dynamique de loisirs où l'enfant se rend acteur de son temps**
- **Impulser le vivre ensemble**
- **Favoriser l'implication, la communication et la participation des familles**
- **Favoriser l'épanouissement individuel de l'enfant**

- Garantir un espace où l'équilibre de l'enfant est une priorité

Afin de répondre à ceux-ci, l'équipe pédagogique a décidé de mettre en place des objectifs opérationnels qui découleront de ces derniers ainsi que les méthodes adoptées.

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Méthodes
<p>Créer une dynamique de loisirs où l'enfant se rend acteur de son temps</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'autonomie de chaque enfant - Responsabiliser l'enfant 	<p>Il est nécessaire de donner la parole à chacun, que celle-ci soit respectée. L'enfant est amené à choisir son activité selon ses envies. De plus, la prise d'initiative est encouragée, les règles de vie sont élaborées ensemble. Une relation de confiance est primordiale !</p>
<p>Impulser le vivre ensemble</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'intégration de chaque enfant au sein du groupe - Etre à l'écoute de chaque enfant 	<p>Il est important d'encourager l'enfant à donner son avis, de favoriser les échanges entre les enfants et l'équipe comme valoriser l'enfant dans ses actes.</p>
<p>Favoriser l'implication, la communication et la participation des familles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager des temps, des lieux et des situations propices à l'échange avec les parents - Permettre un travail favorisant et valorisant une cohérence éducative sur le territoire 	<p>Impliquer les parents de par la communication mais aussi la réalisation de projets (représentation scénique, goûter, kermesse, etc.). Les animateurs veilleront à accueillir chaque famille, à prendre des temps de rencontre avec les familles</p>

<p>Favoriser l'épanouissement individuel de l'enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des temps permettant à l'enfant d'être libre de ses choix - Susciter la curiosité par rapport à l'autre, à l'activité, etc. - Adapter les différents temps d'animations aux besoins et aux rythmes de chacun 	<p>L'enfant participe à l'élaboration du programme d'activités. Les animateurs adapteront certaines activités selon les envies et attentes. Il est nécessaire de susciter la créativité, le plaisir et l'imaginaire de l'enfant mais aussi d'éveiller à de nouvelles activités.</p>
<p>Garantir un espace où l'équilibre de l'enfant est une priorité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant - Respecter le rythme de l'enfant 	<p>La sécurité physique de l'enfant nécessite la connaissance des différents stades du développement de celui-ci (Mettre en place des temps de sieste, de relaxation ou des temps calmes selon les besoins des enfants). Il est nécessaire de veiller à ce que l'enfant ne se mette pas en danger ni mette en danger ses camarades et d'adopter les règles de vie en communauté.</p> <p>La sécurité morale s'applique de par le langage adopté par les enfants comme le personnel. Il est important de respecter son corps, celui des autres comme respecter les différences (lutter contre tous types de violence).</p>

5.3. L'importance d'une coéducation.

Il nous paraît primordial de maintenir un lien avec les parents afin de s'assurer du bon suivi de l'enfant. L'éducation des adultes de demain, est un but commun. Nous proposons donc de mettre, notre énergie et nos compétences au service des familles.

Nous souhaitons être un lieu ressource pour accompagner de manière positive la relation entre enfants et parents. Evidemment, cela se fait dans un climat de confiance et de respect mutuel.

Afin de favoriser l'implication et la participation des familles, l'équipe pédagogique met en place différentes actions telles que :

- goûter ;
- spectacle ;
- fêtes de fin d'année.

Ces temps-là permettent aux familles de découvrir les réalisations de leurs enfants et de partager un moment convivial avec l'équipe.

De plus, la référente ainsi que les animateurs restent à la disposition des familles pour tous renseignements concernant la vie du centre.



5.4. Des loisirs pour tous.

L'équipe pédagogique du CLAE du groupe scolaire de Poyat tient à accueillir dans la mesure du possible les enfants porteurs de handicap afin d'apprendre à chacun à vivre, apprendre et grandir ensemble, TOUS ensemble.

« Les états parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie active ».

Article 23 de la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989.

Chaque enfant étant unique et chaque handicap comportant des degrés variables, il convient donc de s'adapter à chaque situation.

Ainsi le partenariat avec les familles et les professionnels demeure incontournable et essentiel. Un entretien avec la famille sera mis en place en début, milieu et fin de séjour afin de répondre aux besoins spécifiques de l'enfant et de garantir un suivi régulier.



Le règlement intérieur

2018/2020

Lundi, Mardi, Jeudi & Vendredi ; Maternelle et Élémentaire



TRÉVOUX
DOMBES SAÔNE VALLÉE

Ce règlement intérieur est établi afin d'accueillir au mieux votre enfant, lui offrir un accueil de loisirs de qualité, ainsi que pour assurer un bon fonctionnement interne de la structure.

Le CLAE fonctionne conformément aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, aux instructions de la Direction Départementales de la Cohésion Social et de la Protection Maternelle Infantile pour les enfants de moins de 6 ans.

Nous contacter :

Secrétariat du centre social de Louis Aragon :
313 Chemin des orfèvres 01600 Trévoux
Tel : 04-74-00-36-04
M@il: louis.aragon@valhorizon.fr

Référent :

Hassan FELLARHI
M@il: enfance.louis.aragon@valhorizon.fr
Tel : 06.81.49.40.94

Le CLAE est un service géré par l'association Valhorizon. C'est un lieu d'apprentissage, de détente, de loisirs et de repos.

Article 1 : Les horaires et lieux d'accueil

L'accueil périscolaire est ouvert tous les jours scolaires

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Maternelles	7h30-8h40 Garderie matin 11h55-13h40 Temps méridien 16h25-18h30 Accueil du soir	7h30-8h40 Garderie matin 11h55-13h40 Temps méridien 16h25-18h30 Accueil du soir		7h30-8h40 Garderie matin 11h55-13h40 Temps méridien 16h25-18h30 Accueil du soir	7h30-8h40 Garderie matin 11h55-13h40 Temps méridien 16h25-18h30 Accueil du soir
Elémentaires	7h30-8h30 Garderie matin 12h00-13h45 Temps méridien 16h15-18h30 Accueil du soir	7h30-8h30 Garderie matin 12h00-13h45 Temps méridien 16h15-18h30 Accueil du soir		7h30-8h30 Garderie matin 12h00-13h45 Temps méridien 16h15-18h30 Accueil du soir	7h30-8h30 Garderie matin 12h00-13h45 Temps méridien 16h15-18h30 Accueil du soir

Seuls les responsables légaux et les personnes autorisées inscrites sur l'autorisation parentale peuvent venir chercher l'enfant. Une carte d'identité pourra être demandée.

Article 2 : Les inscriptions

Cette formalité est obligatoire avant tout accueil. Le dossier d'inscription comporte les renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant (autorisation parentale, fiche sanitaire).

Le dossier d'inscription fait l'objet d'un traitement informatisé conformément aux dispositions de la loi du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. La première inscription nécessite un déplacement des familles dans les centres sociaux.

Aucune inscription non acquittée au préalable ne peut être prise en compte. L'inscription n'est valable que si le dossier est complet.

Toute modification des inscriptions doit être signalée auprès du référent du CLAE au 06.81.49.40.94.

Article 3 : Les tarifs

Une adhésion à l'association Val Horizon est obligatoire. Elle peut être individuelle ou familiale (à partir de 3 membres).

Des forfaits au mois sont appliqués selon le quotient familial pour l'Accueil du matin et du soir.

Le règlement se fait à l'ordre de Valhorizon

➤ L'Accueil du matin

Quotient Familiale	Tarifs
Inférieur à 400	12€ par mois et par enfant
Entre 400 et 700	13€ par mois et par enfant
Supérieur à 700	14€ par mois et par enfant

➤ L'Accueil du soir

Quotient Familiale	Tarifs → Trévoux	Tarifs → Extérieurs
Inférieur à 248	10,35€ par mois et par enfant	12,45€ par mois et par enfant
Entre 248 et 454	20,50€ par mois et par enfant	25,40€ par mois et par enfant
Entre 455 et 877	26,45€ par mois et par enfant	32,35€ par mois et par enfant
Supérieur à 877	35€ par mois et par enfant	44,75€ par mois et par enfant

Le règlement de l'accueil du soir se fait pour la durée de l'inscription engagée.

Des facilités de paiement en plusieurs fois sont possibles.

Article 4 : Les modalités de fonctionnement du CLAE

Tout retard des parents doit être signalé auprès du 06.81.49.40.94. A défaut ou en cas de retards fréquents, des mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion peuvent être prises.

Les comportements d'enfants, portant préjudice à la bonne marche de l'accueil de loisirs, peuvent faire l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

En cas d'événement grave, les parents ou les personnes désignées sont averties immédiatement, l'enfant est confié au SAMU ou aux pompiers pour être conduit au centre hospitalier le plus proche.

Le fait d'inscrire un enfant au CLAE implique l'acceptation du présent règlement pour l'année scolaire en cours.

Article 5 : Absence/Retard du CLAE

TOUTE INSCRIPTION EST DEFINITIVE.

En cas d'absence ou de retard la famille se doit d'en avertir la structure au plus tard une semaine à l'avance.

En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué sauf :

- Sur présentation d'un certificat médical au plus tard deux semaines après l'absence de l'enfant ;
- En cas de situations imprévues et exceptionnelles ;
- Une fois dans l'année scolaire pour raisons personnelles.

Les déductions éventuelles seront rétablies sur la prochaine inscription sous forme d'avoir. Si l'enfant ne fréquente plus la structure, un remboursement sera établi.

Le mot de la fin :

Toute l'équipe souhaite que les temps de loisirs soient plus qu'un simple mode de garde, mais aussi un lieu où les familles inscrivent leurs enfants avec confiance et où on partage une volonté commune de coéducation et de bien-être de vos chers chérubins.

Bienvenu !